

COMMISSION FEDERALE DES JUGES ET ARBITRES
COMMISSION FEDERALE NATATION COURSE

A l'attention :

- **des présidentes et présidents des Comités Régionaux,**
- **des cadres techniques,**
- **des responsables régionaux des officiels de natations courses.**

Le 10 janvier 2014

La présente note vise à communiquer à l'ensemble des acteurs (dirigeants, entraîneurs, officiels et nageurs) une précision apportée par la FINA au sujet de **l'application des articles SW 7.6 et SW 8.4 relatifs aux virages de Brasse et Papillon.**

Il s'agit d'expliquer le sens de l'obligation d'avoir les mains séparées au moment du contact avec le mur. **La FINA précise qu'il s'agit seulement d'interdire la superposition des mains au moment du contact.**

Avoir les mains accolées sans espace entre elles est autorisé.

Un contact fortuit des doigts est également autorisé.

Ces précisions sont illustrées en annexe.

Denis CADON - Président de la Commission des Juges et Arbitres

Gilles SEZIONALE - Président de la Commission Natation Course

Lionel HORTER - Directeur Technique National

”Les mains séparées”

Les mains ne peuvent pas être superposées l'une sur l'autre.
Il n'est pas nécessaire qu'il y ait un espace entre les mains.
Le contact fortuit au niveau des doigts n'est pas disqualifiable

Autorisé :



Non autorisé :

